

SAVOIR-FAIRE

DERMATOLOGIE / CYTOLOGIE

Cytoponctions dermatologiques

M.-C. CADIERGUES,
DMV, Dip. ECVD, PhD

Acte facile, la cytoponction (ou ponction à l'aiguille fine) de masses cutanées permet d'obtenir des renseignements souvent pertinents pour le diagnostic ou bien pour sélectionner d'autres examens complémentaires (biopsies p. ex.).

Indications

C'est un examen complémentaire à mettre en œuvre en présence d'une masse, d'une néoformation, d'un kyste, d'une plaque, d'un em-pâtement, qu'ils soient visibles ou palpés.

Le geste de prélèvement

Le matériel

- seringues de 2, 5 et 10 mL
- aiguilles de 25G (orange) ou 22G (bleues), de 40 mm de long
- lames de verre dégraissées avec plage dépolie
- crayon à papier
- kit de coloration rapide (pour observation soi-même)
- kit d'envoi à un laboratoire vétérinaire spécialisé

Le geste

Quelle que soit la méthode employée, la réalisation de plusieurs ponctions et donc de plusieurs lames est nécessaire. De plus, toutes les masses présentes devront être ponctionnées.

Cytoponction à l'aiguille fine montée sur seringue

La lésion à ponctionner est maintenue de la main gauche si on est droitier. L'aiguille est montée sur la seringue, le piston est préalablement mobilisé. L'aiguille est plantée dans la masse à prélever, le piston est aspiré puis relâché doucement à plusieurs reprises. Dans la mesure du possible, plusieurs incidences peuvent être prélevées ainsi que plusieurs profondeurs. Le piston est finalement relâché. L'ensemble aiguille et seringue est retiré de la masse. L'aiguille est démontée, de l'air est aspiré dans la seringue et l'aiguille remontée sur la seringue. le contenu est doucement expulsé sur une ou plusieurs lame (s) selon la quantité de matériel récupéré. Le matériel expulsé est ensuite étalé à l'aide d'une 2^e lame disposée perpendiculairement à la 1^{re}. La 2^e lame une fois plaquée sur la 1^{re} par son propre poids est étirée avec précaution sans exercer de pression supplémentaire. La lame est immédiatement séchée par agitation à l'air libre.

Cytoponction à l'aiguille non montée sur seringue (carottage)

L'aiguille est plantée dans la masse sans être au préalable montée sur seringue. Le manipulateur insère à plusieurs reprises l'aiguille, biseau

vers le haut, dans la masse en variant incidence et profondeur. L'aiguille est ensuite retirée et le contenu expulsé de la même manière que précédemment.

Cytologie par apposition

Il ne s'agit pas de réaliser un calque par apposition comme on pourrait le faire sur une lésion ulcérée, mais d'apposer la section d'un échantillon biopsique sur une lame de verre, avant de mettre le fragment dans le liquide fixateur (formol p. ex.)

La coloration

D'une manière générale, si le prélèvement est destiné à un laboratoire, il est préférable de ne pas colorer, ni même fixer. Par contre il est primordial de bien écher la lame.

En cas d'examen sur site, la coloration de choix est le May Grumwald Giemsa ou à défaut une coloration avec un kit rapide de coloration (RAL® 555 p. ex.).

L'envoi

L'envoi au laboratoire se fera sous emballage protecteur (étuis à lames), accompagné de commémoratifs précis comprenant la localisation, la taille, la forme, la consistance de la lésion, les éventuels signes généraux associés, les antécédents médicaux et les traitements concomitants.

L'examen microscopique

Sans entrer dans le détail de l'interprétation (hors sujet), l'observateur aura à l'esprit la nécessité de débiter l'observation par un examen au faible grossissement (objectif x 4 ou x 10), afin de sélectionner une ou des zones d'intérêt, représentatives de l'échantillon prélevé. Cela permettra aussi à l'observateur de juger de la qualité du prélèvement. Le condenseur du microscope restera alors en position basse.

L'examen se poursuit ensuite aux plus forts grossissements (x40 et x100 immersion), le condenseur étant en position haute et le diaphragme ouvert. Cette étape a pour but de définir si la population est monomorphe ou non, d'identifier les cellules, leur agencement, leurs éventuelles anomalies et la présence éventuelle d'agents pathogènes.

Déclaration de conflits d'intérêt

- Aucun conflit d'intérêt à déclarer.